

AVIS PUBLIC
Promulgation du règlement n° 858-2

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement n° 858-2 modifiant le Règlement de lotissement numéro 858 a été adopté par le Conseil municipal le 8 juillet 2025.

Le règlement n° 858-2 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 2^e jour du mois de septembre 2025.



Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N., OMA
Directrice du service du greffe et greffière